



ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

27 Octobre 2017

DEVELOPPER L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PAR UNE POLITIQUE DE SITE POUR TOUTE L'OCCITANIE

AVIS ADOPTE

(193 votants / Pour : 148 / Contre : 28 / Absentions : 17)

Rapporteur : Bruno SIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CESER Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, réuni le 27 Octobre 2017, a adopté l'avis sur « *Comment favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie ?* » élaboré dans le cadre d'une auto saisine et présenté par le rapporteur M. Bruno SIRE.

Depuis la fin des années 2000, les effectifs de l'enseignement supérieur sont en hausse constante. Dans la région Occitanie, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est au-dessus de la moyenne nationale. Ainsi, en 2013, 44,3 % des 30-34 ans de l'Occitanie étaient diplômés de l'enseignement supérieur avec une forte disparité entre les départements.

La massification de l'enseignement supérieur a eu pour conséquence l'accroissement des effectifs dans le service public et la multiplication des structures d'enseignement supérieur privé, phénomène qui s'est accompagné d'un développement des structures d'enseignement supérieur hors des métropoles régionales.

Attractif, l'enseignement supérieur régional souffre cependant d'un manque de lisibilité, et de difficultés d'orientations et d'accueil. Les dispositifs en place ne permettent pas toujours à chacun de s'engager dans la voie qu'il souhaite, ou qui correspond le mieux à ses capacités ou à ses acquis antérieurs. C'est la raison pour laquelle le CESER s'est saisi de la question de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur pour les nouveaux bacheliers et les étudiants à différents niveaux de formation.

Le CESER a toujours montré son attachement à une politique de site dynamique qui soit orientée vers l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. La réflexion engagée par le CESER pour comprendre les freins et les moyens à mettre en œuvre pour les lever, doit permettre au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), adopté par la Région Occitanie, de devenir un outil réellement efficace pour corriger les disparités tant géographiques que sociales.

Le CESER a donc fait 5 propositions qui chacune se décline en actions concrètes :

1. **Expérimenter en Occitanie un nouveau système d'Admission Post Bac (APB).** Le CESER regrette la dégradation du système d'orientation et se déclare fermement opposé à la pratique du tirage au sort dans les filières en tension. Une partie des difficultés que rencontre l'ajustement de l'offre et de la demande de formation par APB vient de la lourdeur à gérer un système unique, centralisé et trop complexe qui comporte un très grand nombre d'entrées. Dans ce contexte, le CESER préconise qu'APB intègre l'ensemble des filières de formation, notamment sanitaires et sociales, scindé en trois sous-ensembles homogènes : les cursus proposés par les lycées (CPGE et BTS y compris ceux relevant d'un autre ministère que l'Education Nationale) ; les cursus proposés par les universités publiques (IUT, licences générales) ; les autres cursus sélectifs (Ecoles et Instituts publics et privés) ;
2. **Revoir le système d'information et d'orientation des lycéens.** Le CESER demande à ce qu'une formation à l'orientation soit mise en place pour les élèves de 2^{nde} et 3^{ème} des Bacs technologiques. Il recommande la mise en place de « classes d'années passerelles ». Il souhaite, enfin, qu'une formation annuelle obligatoire des personnels en charge de l'orientation dans les lycées soit mise en place en partenariat avec les universités.
3. **Accroître la capacité d'accueil des établissements publics.** Le CESER demande à la Région d'agir pour que l'Etat et les établissements puissent faire face de façon rapide aux flux croissants de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études. Il demande à ce que soient réalisés en priorité les investissements nécessaires à l'accroissement du nombre de places dans les filières en tension.
4. **Améliorer les conditions de vie des étudiants.** Le CESER relaye et appuie la demande des étudiants concernant la prise en charge des jeunes handicapés, l'augmentation du montant des bourses individuelles et le financement de la vie associative étudiante. Il invite également, la Région à s'impliquer dans les dispositifs permettant aux étudiants d'avoir une alimentation saine.
5. **Revoir la politique de financement de l'alternance et de l'apprentissage.** Le CESER souhaite que la politique de financement de l'alternance soit poursuivie et étendue à tout l'enseignement supérieur, et dans toute la région Occitanie. Dans ce sens, il recommande que soit diffusée une meilleure information sur les cursus en alternance dans le supérieur.